

LE COUPLE A RÉINVENTER

Par Michel Lobrot

La notion de couple est large et mal définie. Cela va depuis le groupe d'un homme et d'une femme aperçu dans un restaurant jusqu'au groupe de deux personnes mariées avec enfant et beaucoup d'activités communes. Cependant, je ne considérerai que le couple sous la forme du modèle que nous avons tous dans la tête, à savoir avec vie commune et de nombreux liens de toutes sortes (« former un couple ») entre les partenaires.

Ce type de couple présente deux caractéristiques fondamentales

1- Caractère totalitaire - Idée qui vient de I. Goffman : une institution totalitaire est une institution qui prétend satisfaire la plus grande partie des besoins de l'individu qui en fait partie (exemples : l'hôpital, la prison, etc.). Le couple répond à cette définition. Il prétend en effet satisfaire au moins six de nos besoins :

- a) besoin sexuel - en général à l'origine de la formation du couple.
- b) besoin de communication, échange, partage, chaleur affective, tendresse.
- c) besoin de détente, récréation, convivialité, jeu, loisir, etc.
- d) besoin de collaboration et d'entraide économiques. Gestion commune de l'« intérieur » (lieu partagé, ménage, subsistance, etc.) et éventuellement mise en commun des ressources. Dans certains cas, la vie professionnelle peut être commune.
- e) besoin de production et reproduction biologiques. « Faire » des enfants et les élever. Se sentir protégé et soutenu dans les aspirations qui ont rapport à la vie et à la mort.
- f) besoin de stabilité - certitude que l'autre sera toujours là pour répondre aux besoins de base. Le plus souvent, des promesses sont faites. Dans une proportion moins importante, il y a contrat : de mariage, PAC, etc. De toute façon, il y a vie commune, ce qui crée un état de chose qui ne peut être défait facilement.

L'invention d'un modèle social aussi totalisant provient de deux idées dominantes modernes. La première est qu'on doit, si on commence une relation amoureuse forte avec quelqu'un, aller jusqu'à la vie commune, pour concrétiser l'amour, l'incarner et en profiter davantage. La deuxième est qu'on ne peut, comme le faisait nos ancêtres, fonder une union sur les seuls intérêts économiques : il faut l'amour à la base. Derrière cela, il y a la préoccupation d'enrichir, approfondir, ennoblir une institution sociale très ancienne (le mariage ou ce qui s'en rapproche) sans se poser de question sur sa valeur et sa compatibilité avec les conduites ainsi intégrées et utilisées.

2- Caractère exclusif. Une telle institution pose d'énormes problèmes à ceux qui s'y donnent et suscitent très souvent des conflits intrapsychiques importants. Le principal découle du fait que la sexualité et la relationnalité, se trouvent mises en péril. De nombreuses recherches montrent un effondrement de la sexualité plus ou moins rapide, après une phase de réussite de quelques mois ou quelques années. D'autres (par ex. Brehm, 1985, Intimate relationship) montrent une détérioration des opinions et des attitudes concernant l'autre.

Cela tient au fait que les impératifs de plaisir ou d'expression (catégories a, b, c) sont difficilement compatibles avec ceux fondés sur la protection (catégories d, e, f). Ceux-ci ont des exigences importantes, qui sont source de conflits et de tensions qui s'opposent à l'ouverture réclamée par les premiers (par ex. : il ne faut pas gêner, léser, attaquer les autres membres du couple ni montrer qu'on est gêné, lésé, attaqué par eux ; il faut aider, soutenir, protéger les autres et il faut exiger qu'il fasse de même avec soi).

Le résultat est la généralisation du divorce à notre époque (un cas sur trois en France et un cas sur deux dans la région parisienne). La moyenne d'âge au divorce étant à 36 ans, cela veut dire qu'à 40 ans, une forte proportion de gens sont obligés de refaire leur vie ou d'accepter de vivre seuls.

Malheureusement, l'institution du couple possède un caractère exclusif. Il y a peu d'institutions qui aident les jeunes ou les moins jeunes à affronter les problèmes découlant de la vie de couple. La création de telles institutions et les méthodes pour aborder ce genre de problèmes contribueront à « réinventer le couple ».

*Publié en 2024 sous licence [CC BY-SA 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/)
par le groupe des [Archives de Michel Lobrot](#)
Association AINDI*